

XXVI Bourse artistique internationale L'Escala 2024

printemps

APPEL À CANDIDATURE POUR LA BOURSE
INTERNATIONALE DE PRINTEMPS L'ESCALA

25 ANS

Bourses
artistiques
internationales
L'Escala



00 Sommaire

01	Travail de recherche et de création artistique	p. 03
02	Description du séjour	p. 03
03	À qui est-elle adressée	p. 04
04	Durée	p. 04
05	Conditions	p. 05
06	Candidatures	p. 06
07	Contenu du dossier à soumettre	p. 07
08	Critères d'évaluation	p. 08
09	Soutien à la création	p. 10
10	Bourse et école	p. 11
11	Activités, communication et diffusion	p. 11
12	Termes	p. 12
13	Juré et verdict	p. 13
14	Hébergement	p. 14
15	Ateliers	p. 15
16	Expositions	p. 15
17	Situation géographique et accès	p. 16
18	Lieux et activités d'intérêt	p. 17
19	Accès	p. 18
20	Informations	p. 19

01 Travail de recherche et de création artistique

La Mairie de L'Escala (Gérone, Catalogne) a créé cette bourse **internationale** destinée aux créateurs et créatrices du monde des arts. Son objectif est de se concentrer sur une plateforme d'expression, de développement et de réflexion sur l'art ; l'étude et la recherche dans ce domaine ; encourager la communication entre différentes sensibilités, cultures et origines géographiques ; favoriser la diffusion de l'art contemporain et en même temps, stimuler l'environnement territorial immédiat en collaboration avec l'artiste résident.

02 Description du séjour

Le séjour sera de trois mois à la Maison Forestière de Sant Martí d'Empúries, une ville médiévale de la commune de l'Escala, située au bord de la mer dans un paysage incomparable. L'hébergement et l'atelier de création offrent d'excellentes conditions de résidence. L'atelier et l'exposition ou la présentation de l'œuvre résultante peuvent être au Château Carolingien de Sant Martí d'Empúries selon la disponibilité des espaces et du projet sélectionné.

03 À qui est-elle adressée

Tout professionnel ou praticien de la création artistique peut postuler à la bourse, qui a une carrière artistique référencée et qui peut s'engager à avoir une présence continue tout au long du séjour. Les modalités auxquelles ils pourront participer seront celles de la PEINTURE, DE LA SCULPTURE, DE LA PHOTOGRAPHIE, DU VIDÉO ou de toute autre dans les ARTS PLASTIQUES ET VISUELS. Il est possible de se présenter comme une équipe d'artistes avec un maximum de deux. Les artistes de **toute nationalité** peuvent participer à la bourse.

04 Durée

Il s'agit d'un séjour de trois mois à Sant Martí d'Empúries (L'Escala) pendant les mois de printemps et d'été (avril – juin) 2024, pour développer le projet. Celui peut être prolongé jusqu'à l'automne pour suivre l'exposition.

Chaque participant s'engage (à la fin du séjour) à présenter le travail résultant afin de le partager avec le public et diffuser le travail. L'œuvre sera exposée dans un équipement culturel municipal et au cours de l'an 2024.

05 Conditions

Le projet de chaque participant est d'un sujet libre dans les procédures convoquées. Un seul projet peut être proposé.

La volonté de la bourse est d'encourager les artistes et les artistes à s'exprimer et à rechercher des pistes de recherche. Les projets qui utilisent le paysage, le contexte historique et humain du territoire seront valorisés.

06 Candidatures

Requisitos para solicitar la Beca de Primavera 2024:

Être âgé de plus de 18 ans et de toutes nationalités.

- **Les dossiers de candidature seront envoyés uniquement en format digital (PDF) avec le formulaire de candidature et rédigés en catalan, castillan ou anglais.** Toutes les candidatures soumises dans une autre langue ou sans documentation seront retirées de l'appel et détruites.

 [Inscrivez-vous au siège électronique](#)

- **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 mars 2024.**
La participation à cet appel implique l'acceptation de son règlement et de la décision du jury. Une fois le verdict publié, les dossiers non attribués seront automatiquement supprimés afin de garantir leur confidentialité.

07

Contenu du dossier à soumettre

- Remplissez le formulaire général de candidature et joignez les documents suivants en format PDF. Remplissez ce formulaire générique (instància genèrica) de la marie : <https://www.lescala.cat/tramits-i-gestions>
- Notez l'intention du projet (maximum une feuille complète en PDF) : mémoire descriptive de la démarche artistique et des éventuels besoins en place.
- Il faut soumettre un curriculum vitae avec toutes les données personnelles du candidat, 10 pages maximum (PDF).
- Il faut soumettre un dossier artistique représentant le travail de l'artiste : 15 documents A4 au maximum, qui peuvent être des images avec du texte ou des vidéos (5 minutes maximum par vidéo). Le dossier doit aussi comprendre une proposition de calendrier de travail.
- Photographie de la carte d'identité ou du passeport (PDF).
- Photographie de la carte sanitaire, ou de toute autre attestation d'assurance maladie (PDF).

08 Critères d'évaluation

1. Créativité et innovation du projet : 25 points.
2. Le lien avec l'environnement. Tous les projets doivent être originaux en ce sens qu'ils n'ont pas été réalisés dans d'autres contextes ou territoires : 25 points.
3. La qualité du projet général de l'artiste et du projet spécifique présenté : 25 points.
4. La proposition éducative par rapport aux centres éducatifs de la ville : 10 points.
5. Le curriculum et l'expérience des auteurs du projet : 10 points.
6. Calendrier proposé conformément aux termes et conditions de l'appel à propositions : 5 points.

Conditions d'acceptation :

1. Le lauréat de la subvention doit communiquer par écrit son acceptation de la subvention dans les 10 jours suivant la réception de la notification de l'attribution. Si tel n'est pas le cas, il sera entendu que le gagnant renonce à la subvention, auquel cas le droit sera perdu et la subvention pourra être attribuée à la prochaine personne sélectionnée, et ainsi de suite.
2. Réaliser le séjour dans les termes établis dans l'appel à candidatures.

...

08 Critères d'évaluation

...

3. La période de réalisation du projet, après examen du calendrier proposé par le titulaire de la subvention, sera fixée par la direction de la Bourse de Printemps.
4. Indiquer dans le projet réalisé et ses éléments de diffusion qu'il/elle a reçu la bourse artistique de printemps de L'Escala 2024.
5. A la fin du séjour, un rapport complet des travaux doit être présenté.
6. Le lauréat de la bourse s'engage à laisser au Conseil municipal une œuvre d'art résultant de la recherche artistique. Travail choisi par le Conseil municipal.
7. Le boursier s'engage à participer et à collaborer aux activités programmées tout au long de la résidence.
8. Les artistes qui ont bénéficié de cette subvention lors d'éditions précédentes ne seront pas éligibles pour le présent appel à candidatures.

09 Soutien à la création

Le lauréat se voit attribuer une bourse de création de 2.500 € TTC.

Les lauréats des deuxièmes et troisièmes places seront considérés comme finalistes et pourront bénéficier de la subvention en cas de démission du lauréat de la première place.

Les frais de voyage aller-retour des participants et du matériel sont à la charge de la ou des personnes qui participent à l'événement. Toutefois, pour le matériel, la mairie assurera le transport à l'arrivée et au départ, depuis leur domicile, la gare ou l'aéroport, jusqu'à L'Escala, à condition que la distance ne dépasse pas 200 km.

Le lauréat peut solliciter d'autres subventions publiques ou privées.

Le Conseil municipal est responsable de toutes les dépenses liées à l'utilisation du logement et de l'atelier.

L'artiste sélectionné pourra réaliser une exposition dans les espaces d'exposition de L'Escala au cours de l'été suivant l'attribution de la bourse, en l'occurrence pour une période durant l'été 2024, avec le soutien de l'Ajuntament de l'Escala.

10

Bourse et école

La Mairie de L'Escala entend proposer davantage d'interaction entre le boursier et les écoles. Il s'agit de profiter des trois mois de séjour de l'artiste en ville pour éveiller les curiosités des plus jeunes, sensibiliser le monde à la création contemporaine et ainsi aborder des thématiques pédagogiques fondamentales comme le multiculturalisme ou la promotion du sens critique, deux valeurs propres au XXI^e siècle.

En ce sens, l'artiste sera invité à organiser des visites scolaires tout au long de sa recherche et à effectuer des présentations de son travail et de ses œuvres dans les trois écoles de la municipalité et à l'École d'éducation pour les adultes.

11

Activités, communication et diffusion

Pendant les trois mois de séjour, un programme d'activités sera mis en place pour mettre en relation la personne résidente avec l'environnement et les personnes, et inversement. L'objectif est de rapprocher la recherche contemporaine du public et de le faire en lien avec les groupes et ateliers d'artistes de L'Escala.

L'artiste gagnant aura une campagne de diffusion de l'exposition qui se déroulera à la fois sur les réseaux sociaux et à la radio et à la télévision. Le lauréat signera une lettre d'autorisation pour la diffusion de son œuvre à travers les différents canaux de communication municipaux, que ce soit sur papier, numérique ou réseaux sociaux institutionnels.

13 Juré et verdict

Le jury consistera de professionnels du monde de la création et des diffusions artistiques contemporaines et du monde de la culture et de l'art.

Le jury tiendra compte du professionnalisme de l'artiste, de la clarté du projet artistique et de la viabilité du projet.

Le jury se réserve le droit de déclarer cet appel clos si les propositions ne correspondent pas aux exigences de professionnalisme de l'artiste ou de son projet.

14 Hébergement

La Mairie met à la disposition des résidents une maison d'environ 90 m² située au rez-de-chaussée de la Maison Forestière d'Empúries, à côté de l'église gothique et face à la mer.

Description : deux chambres doubles avec draps et couvertures, salle de bain complète, cuisine équipée et salon avec TV et Wi-Fi.

Les espaces doivent être pris en charge par le même résident, qui s'engage à laisser les installations dans le même bon état dans lequel il les a trouvées sous sa responsabilité totale.

Le boursier peut être accompagné de son unité familiale (maximum trois personnes). Si le gagnant est une équipe, le nombre total de personnes ne peut excéder quatre.



15 Ateliers

L'artiste gagnant de la bourse aura deux espaces de travail.

L'espace de création est au rez-de-chaussée, séparé et situé en face de la Casa Forestal d'Empúries, dans l'ancien château des Carolingiens.

L'atelier du château carolingien se compose d'une seule nef d'environ 75 m² avec lumière et eau.

L'espace a le matériel de base pour la création artistique.

L'artiste boursée s'engage à le laisser dans le même bon état.

Les espaces de création pratique en fin de séjour seront transformés en salles d'exposition.

16 Expositions

Les expositions auront lieu dans des installations des culturelles de L'Escala, selon les caractéristiques des pièces à montrer et la programmation de l'équipement. Prioritairement nous disposons de la Casa del Gavià et le Castell Carolingi de Sant Martí sont les principaux d'Empúries.

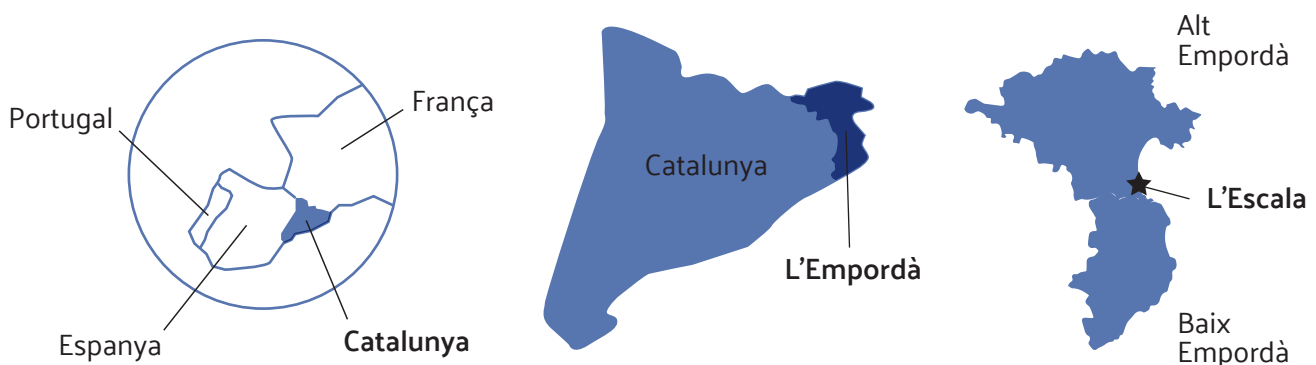
La personne résidente pourra récupérer le matériel exposé lors de la finalisation des expositions.

17

Situation géographique et accès

L'Escala, située au milieu de la Costa Brava et à équidistance de Barcelone, Ceret et Cotlliure, est très proche de Figueres et de Gérone, où elle est reliée aux autoroutes européennes, au chemin de fer AVE et à l'aéroport.

Au pied des eaux de la Méditerranée, à côté du site archéologique d'Empúries et des plages de la Costa Brava, se dresse l'ancienne maison forestière, dans le quartier médiéval de Sant Martí d'Empúries. Un espace idéal, face à la mer, d'où l'on peut contempler l'ensemble de la baie de Roses et comprendre pourquoi les paysages de l'Empordà et de sa côte ont toujours été une source d'inspiration pour les artistes d'aujourd'hui et de toujours. À l'intérieur de la ville de l'Escala et située en bord de mer, sur la plage, se trouve la Casa del Gavià, un bâtiment construit en 1951 et situé au sommet des rochers de la côte, avec des murs en pierre en forme de bateau. Ici, nous trouvons un point de vue sur la mer dans l'un des meilleurs paysages de Catalogne.



18

Lieux et activités d'intérêt

- Bibliothèque municipale de L'Escala
- Bibliothèque du Museu d'Empúries
- Ruines gréco-romaines d'Empúries
- Parc Naturel des Aiguamolls de l'Empordà
- Musée de l'anchois et du sel
- Centre d'interprétation du poisson
- Casa de l'Alfolí de la Sal
- Théâtre - Musée Gala-Salvador Dalí (Figueres / Cadaqués / Púbol)
- Musées et centres d'art de Gérone et de Barcelone
- Actividades culturales del municipio
- Conciertos clásicos en L'Escala y en la iglesia de Sant Martí de Empúries.

(Les sites situés dans la commune de L'Escala pourront visiter librement sur simple demande)

Barcelone : 140 km

Gérone : 45 km

Figueres : 26 km

Perpignan : 85 km

Céret : 71 km

Cadaqués : 47 km

Sant Martí d'Empúries et l'Escala sont des endroits très importants sur la Costa Brava, et surtout pendant la saison estivale, quand la population devient triplée. Pour cette raison, la réalisation en juillet des expositions du lauréat de la Bourse de printemps sera sans aucun doute un rendez-vous tant attendu tant pour le touriste que pour l'autochtone.



21 Informations



**Ajuntament
de l'Escaló**

Tel: 0034 972 774 848
becaprimavera@lescala.cat
www.lescala.cat

Avec la collaboration de :



Generalitat de Catalunya
**Departament d'Agricultura,
Ramaderia, Pesca i Alimentació**



Empúries
Museu d'Arqueologia
de Catalunya

Avec le soutien de:



Diputació de Girona



Bonne chance !

25 ANS

**Bourses
artistiques
international**
L'Esca

**XXVI Bourse artistique
internationale de
printemps**
L'Esca 2024

12 Termes

La date limite de présentation des candidatures est fixée au 15 mars 2024. La candidature doit être présentée au registre de l'Ajuntament de l'Escala, par voie électronique à travers la section électronique de l'Ajuntament au moyen du formulaire générique ou en personne sur rendez-vous au téléphone de la mairie de L'Escala : 972774848 (ext 8).

Inscrivez-vous au siège électronique

Le jury se réunira au cours du mois suivant la date limite de soumission.

Les projets soumis après la date limite ne seront PAS acceptés s'ils ne sont pas l'œuvre originale de l'artiste ou s'ils ne respectent pas les conditions générales.

Par le simple fait de se présenter à la bourse, l'artiste accepte et consent aux conditions du concours et à ses modalités.